Commune de THUMERIES

59592

Carte Environnementale

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord

Service Urbanisme et Connaissance des Territoires
Pôle SIG

Carte dessinée le : 03/10/2011
ref : carte_pac_urbanisme_environnement_c59592.wor

Echelle : 1 / 5 000 ème

Sources : Ddtm 59, Dreal Nord Pas-de-Calais (c) Scan 25 Ign - Pyige

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Limite communale de THUMERIES

Infrastructures

Départementale — Voie Ferrée

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : Conseil Général 59

Voie Bruyante -Secteur de Bruit
Source : Ddtm 59

Patrimoine Naturel

ZNIEF de Type 1
Source : Dreal

Nom des Znieff N°116 La Forêt domaniale de Phale mpin
Le bois Monsieur , le bois de l'Offlarde, les Cinq
Tailles et leurs lisières
Nom des Znieff N°244 : Terril N°108
d' Ostricourt et les marais périphériques

Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Natura2000 : ZPS N°FR 31 12002 : Les Cinq Tailles
Source : Dreal

Inventaire Espace Boisé 2005
Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

Annexes

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu' elles engendrent,
Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 vehicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique
Les objectifs sont la connaissance permanente
aussi exhaustive que possible des espaces naturels,
terrestres et marins, dont l'intérêt repose
soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème
soit sur la présence d'espèces de plantes
ou d'animaux remarquables.
Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire
de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie
en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces,
d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables,
ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés,
ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent
formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS)
et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Elles établissent la base réglementaire
du grand réseau écologique européen.
Une section particulière aux sites Natura 2000
dans le Code de l'environnement
précise le cadre général de la désignation
et de la gestion des sites Natura 2000
en France (art L. 414.1 à L. 414.7
du Code de l'Environnement).
Elles sont issues de l'Inventaire
des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC)
transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE
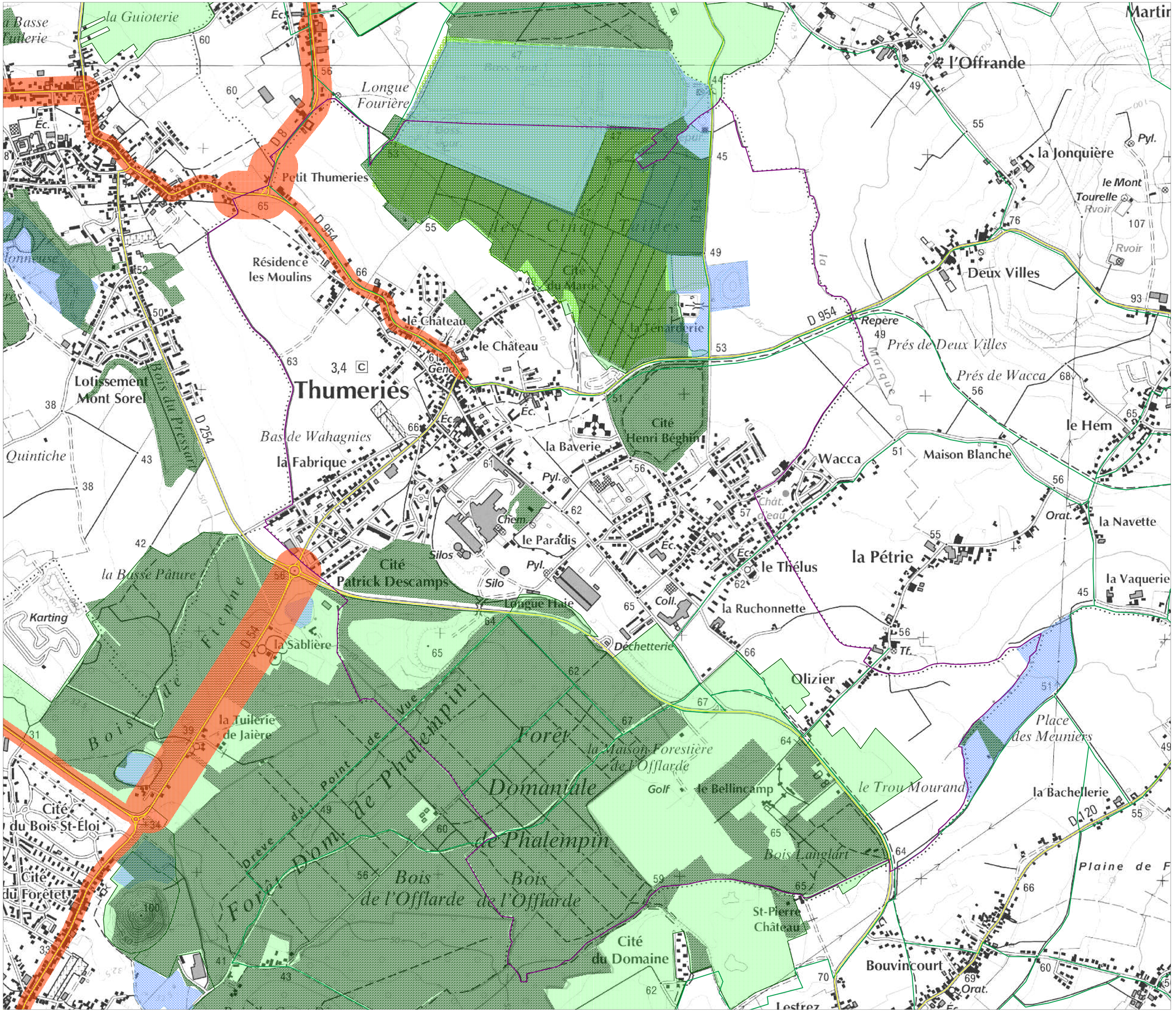
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les
décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones
humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante
humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones
humides qui ont faite dans les SAGE
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif,
et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides
retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation
des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses
objectifs.